

# Agritain'Energie

Lettre d'infos du Réseau Energie  
des Chambres d'Agriculture d'Aquitaine

## Dossier

**Le programme AREA-PPE en Aquitaine :  
bilan et perspectives** *par Laure Larrieu*

**E**n 2008, les partenaires financiers du dispositif AREA (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine) que sont les Conseils généraux et la Région Aquitaine, ont souhaité se doter d'un volet énergie au sein du dispositif AREA PMBE (élevage).

Ce volet énergie a pu permettre à quelques exploitations agricoles de bénéficier d'un diagnostic énergie suivi le cas échéant, d'investissements préconisés au cours du diagnostic.

En 2009, suite au Grenelle de l'Environnement qui a mis en évidence l'importance du rôle de l'agriculture sur les questions énergétiques, le Plan de Performance Énergétique pour les exploitations agricoles (PPE) a été mis en place au niveau national.

En Aquitaine, les partenaires régionaux et nationaux ont mis en commun les moyens autour d'un programme unique, l'AREA-PPE ouvert à l'ensemble des productions agricoles, quelle que soit la filière.



Au cours du premier semestre 2010, l'annulation de la taxe carbone a entraîné un gel des crédits nationaux du PPE, freinant ainsi la dynamique régionale engagée autour de ces questions énergétiques dans les exploitations agricoles.

Même si des solutions de financements nationaux ont été mobilisées pour accompagner les projets sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2010, il n'est pas certain que ceux-ci soient reconduits dans les mêmes conditions en 2011.

## Réseau Energie

Vos Chambres d'Agriculture vous accompagnent dans vos projets liés à l'économie d'énergie ou la production d'énergie renouvelable. Pour plus d'information contacter votre conseiller.

**Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine :**  
Laure LARRIEU - 05 57 85 40 48 -  
llarrieu@aquitainechambagri.fr

**Dordogne :**  
Florent WIECZOREK - 05 53 63 56 50 -  
florent.wieczorek@dordognechambagri.fr

**Gironde :**  
Philippe BOURDENS - 05 56 79 64 13 -  
pbourdens@girondechambagri.fr

**Landes :**  
Florence GAREZ - 05 58 85 45 56 -  
florencegarez@landeschambagri.fr

**Lot-et-Garonne :**  
Julien GARCIA - 05 53 77 83 89 -  
julien.garcia@lot-et-garonnechambagri.fr

**Pyrénées-Atlantiques :**  
François DELAGE et Stéphanie BONHOMME  
- 05 59 90 18 56 - fdelage@pa.chambagri.fr  
sbonhomme@pa.chambagri.fr



## Comment solliciter une aide dans le cadre du PPE ?

Le dispositif AREA-PPE s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic énergétique des différents ateliers de l'exploitation. Ce diagnostic est réalisé par un conseiller agréé par les pouvoirs publics. Il permet d'identifier, avec l'agriculteur, les marges de progrès sur son exploitation pour réaliser des économies d'énergie fossile et/ou pour utiliser des énergies renouvelables.

Le projet d'amélioration et les investissements peuvent être aidés à un taux de 40% minimum (bonifications de 10% pour les Jeunes Agriculteurs

et de 10% supplémentaires en zone défavorisée), dans la limite d'un plafond de 40 000 € de dépenses éligibles. Les DDT(M) sont chargées de l'instruction de ces demandes d'aides.

### Vers qui se tourner pour réaliser le diagnostic et m'aider à monter mon projet ?

En Aquitaine, en plus des Chambres d'Agriculture qui accompagnent la majorité des projets, ce sont près d'une trentaine de structures qui sont agréées pour réaliser ces

diagnostics. La liste nominative des agents agréés est disponible auprès de chaque DDT(M).

### Quels premiers bilans peut-on tirer des projets aidés à ce jour ?

Même si le dispositif AREA-PPE est ouvert à l'ensemble des productions agricoles, à ce jour, l'essentiel des exploitations qui sollicitent des aides le font pour leur atelier d'élevage.

### Nombre de projets aidés en Aquitaine

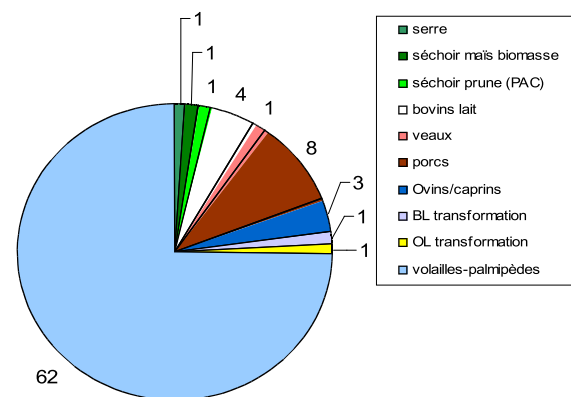
	2008	2009	2010
Dordogne	5	25	13
Gironde	0	1	2
Landes	3	17	30
Lot-et-Garonne	5	16	14
Pyrénées-Atlantiques	29	23	24
<b>Aquitaine</b>	<b>42</b>	<b>84</b>	<b>83</b>

### Principaux projets aidés

La caractérisation des principaux investissements réalisés est directement liée à l'atelier de production (pré-refroidisseur à lait, récupérateur de chaleur, variateur de vitesse de pompes à vide, solaire thermique pour chauffer l'eau, isolation et régulations du chauffage...).

En 2010, l'essentiel des projets aidés concernait les travaux d'isolation et de régulation du chauffage ou de la ventilation pour des bâtiments volailles. Tous ces investissements mis bout à bout ont permis de réaliser une économie d'émission de CO<sub>2</sub> de plus de 600 tonnes au niveau régional.

### Principales filières aidées en 2010



### Les moyens mobilisés par les différents financeurs (en euros)

	2008	2009	2010
	AREA Energie	AREA - PPE	AREA - PPE
	Conseil Régional et Conseils Généraux	Etat	Etat (montants provisionnels 2010)
<b>Total Aquitaine</b>	<b>142 493</b>	<b>1 245 979</b>	<b>412 606</b>

### Perspectives 2011

L'incertitude concernant la disponibilité des crédits de l'État sur le programme PPE et le désengagement du Conseil Régional sur le volet Energie de son programme AREA, ne préfigurent pas d'une année 2011 à la hauteur de celles que nous venons de traverser.

Cependant, la dynamique agricole sur les questions énergétiques est bien lancée en Aquitaine et les demandes des agriculteurs pour les accompagner dans un projet d'investissements aidés dans le cadre de ces programmes restent réelles...

## Le point sur l'accompagnement des Chambres d'Aquitaine et sur la rentabilité actuelle

**8** 600 m<sup>2</sup> posés + 14900 m<sup>2</sup> en cours d'installation, 34 particuliers et 58 agriculteurs (dont une CUMA), accompagnés par les Chambres d'Agriculture d'Aquitaine, ont investi dans la démarche de production d'une énergie verte. L'accompagnement des Chambres d'Agriculture (point « info », groupements d'achats, accompagnement individualisé) a permis d'analyser les offres du marché et d'obtenir un prix attractif afin d'augmenter la rentabilité du projet entraînant une forte dynamique en Aquitaine.

### Et demain ? quelle rentabilité et quel accompagnement ?

**D**epuis 2008, quatre groupements d'achat et plus de 25 accompagnements individualisés ont été réalisés, soit 400 simulations économiques. Aujourd'hui, 8600 m<sup>2</sup> sont posés et fonctionnent. D'ici le début de l'année 2011, 14 900 m<sup>2</sup> devraient suivre pour une puissance totale de 3262 kWc. Ces installations produiront chaque année l'équivalent de 1 130 familles de 4 personnes.

### Nouveaux tarifs de rachat en vigueur au 5 mars 2011

Après 3 mois de moratoire, le nouvel arrêté réglementant le développement du photovoltaïque a été publié le 5 mars 2011. Il inquiète fortement les professionnels du secteur comme les porteurs de projets.

Le développement d'une filière photovoltaïque française, dynamique et ancrée dans les territoires, n'aura sûrement pas lieu avec une **cible de développement annuelle fixée à 500 MW** et des **tarifs en baisse générale de 20%**.

Les tarifs d'achats seront, en outre, **ajustés par arrêté chaque trimestre** en fonction du volume de projets déposés au cours du trimestre précédent. Ainsi, les tarifs



d'achat baisseront plus fortement si la trajectoire annuelle cible est dépassée. En suivant la cible annuelle, la **trajectoire tendancielle de baisse des tarifs d'achat est de 10 % par an.**

Le **photovoltaïque sur les toitures non-résidentielles n'est pas privilégié** avec une cible de développement annuelle de 200 MW et des seuils de puissance revus à la baisse. Ainsi, les **projets de puissance supérieure à 100 kWc seront désormais soumis à appels d'offre.**

Pour les **bâtiments agricoles**, seules les installations « intégration au bâti » d'une puissance crête inférieure à 9 kW pourront bénéficier d'un tarif bonifié à **35 c€**. Aux vues de la surface correspondante (environ 70 m<sup>2</sup>) et des critères associés (bâtiments « clos et couvert », installation dans le plan de la toiture), il s'agit d'un créneau de niche. Les installations « intégration simplifiée au bâti » émergent entre 29 et 30 c€ suivant la puissance, dans la limite des 100 kW.

Le **photovoltaïque au sol** garde une cible de développement élevée (150 à 200 MW) mais sera soumis à la procédure d'appel d'offre avec des **critères environnementaux** « afin de préserver la biodiversité et les usages agricoles » en choisissant des « espaces à faible valeur concurrentielle ».

Les modalités des appels d'offre ne sont pas détaillées dans l'arrêté. Par ailleurs, le porteur de projet devra désormais justifier de la faisabilité économique de son projet par une attestation bancaire spécifiant qu'il bénéficie de fonds propres suffisants

(0,6 € / Wc) ou d'une offre de prêt. La fourniture d'éléments attestant l'impact environnemental du projet est également envisagée, avec à terme une obligation de recyclage des panneaux et la fourniture d'un bilan Carbone.

Il n'y a peu d'espoir de rattrapage pour les projets en attente

Les projets n'ayant pas renvoyé leur Proposition Technique et Financière (PTF) **signée avant le 2 décembre 2010** ou **ne pouvant prétendre à un raccordement de l'installation au plus tard 18 mois à compter de la signature de leur PTF** devraient **déposer un nouveau dossier.**

D'ores et déjà, les entreprises proposant des installations photovoltaïques ont annoncé en début d'année des baisses des installations (tarifs aux alentours de 2,8 à 3 €/wc). Une étude de rentabilité intégrant l'ensemble des coûts est dès lors nécessaire afin d'identifier si oui ou non un projet photovoltaïque est encore intéressant pour le monde agricole.

### Nouvel accompagnement des Chambres d'Agriculture d'Aquitaine

Le groupement d'achat, malgré ses avantages, ne permet pas d'avoir une réactivité suffisante, qui deviendra de plus en plus nécessaire à l'avenir (avec des changements de tarifs tous les mois). Un accompagnement individualisé photovoltaïque mis en place en fin d'année 2010 en Dordogne, Gironde et Pyrénées Atlantiques, permettra de répondre à cette problématique.

Pour le Lot-et-Garonne et les Landes, un point « info » est à votre disposition pour répondre aux premières questions.

Le solaire thermique pour le chauffage de l'eau en élevage peut permettre de produire 40 % de l'énergie utilisée. De bonnes performances certes, mais à condition que les installations soient optimales.



## Le solaire thermique sous conditions

L'utilisation du solaire thermique en élevage est techniquement intéressante. Sur les 4 ateliers de veaux de boucherie suivis par les Chambres d'Agriculture dans le cadre des fermes de références « énergies renouvelables », 2 atteignent un taux de couverture solaire moyen de 40 %. Il s'agit du taux de substitution de l'énergie classiquement utilisée par l'énergie apportée par les panneaux solaires. Cependant, pour conserver ce niveau de performance, il est primordial de concevoir une installation performante dans son ensemble, en optimisant la chaudière d'appoint, en évitant les déperditions thermiques (isolation de la tuyauterie, de la cuve de stockage, de la cuve de préparation et du local de préparation).

## Optimiser les conditions d'installation

Les écarts de performance annuels du système solaire entre les 4 exploitations sont significatifs : une exploitation n'a pas dépassé 30 % de taux de couverture solaire annuel, alors que 2 exploitations ont pratiquement atteint 40 % de taux de couverture solaire annuel. Une analyse détaillée de la chaîne de préparation de l'alimentation des veaux de boucherie a permis de constater l'importance des conditions d'installation de chaque élément dans le résultat du taux de couverture solaire annuel. Les installations mal isolées (local non fermé) entraînent de fortes

déperditions de chaleur. Ces pertes sont compensées par un fonctionnement plus important de la chaudière d'appoint et donc le taux de substitution diminue. Le mauvais entretien des équipements et leur vétusté sont également des facteurs de surconsommation d'énergie.

## 35 % de couverture solaire en moyenne

En moyenne, les premiers résultats de ces fermes de références montrent un taux de couverture solaire moyen de l'ordre de 35 % sur l'année. Le taux de couverture solaire peut monter jusqu'à 60 % sur la durée d'une bande réalisée de mai à septembre et reste supérieur à 20 % dans tous les cas y compris pour les bandes réalisées d'octobre à février. Ces données sont issues du suivi de 4 ateliers de veaux de boucherie différents (2 dans les Pyrénées Atlantiques, 1 dans les Landes et 1 dans le Lot et Garonne). Au total, 10 bandes de production de veaux ont été suivies, sur une période de presque 2 années.

## 10 ans de retour sur investissement

Compte tenu des résultats techniques, le temps moyen de retour sur investissement est estimé à 10 ans. Cette durée est calculée en prenant en compte un taux d'aide à l'investissement de 40 % et l'hypothèse d'une augmentation du coût de l'énergie d'appoint de 5 % par an. Cependant, attention car le prix de l'énergie peut varier de façon significative d'une exploitation à l'autre, selon le type de contrat souscrit. D'un point de vue économique, l'installation d'un système solaire thermique ne peut se concevoir sans des aides à l'investissement significatives et du prix de l'énergie. Deux paramètres qui pourraient évoluer à l'avenir et faciliter l'arrivée du solaire thermique dans les élevages.

## Actualités des Chambres

### Pyrénées-Atlantiques

#### Un « fond énergie » pour un territoire

Voilà plusieurs mois que la Chambre d'Agriculture travaillait à bâtir des programmes d'actions sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie à destination des agriculteurs. C'est maintenant chose faite, avec la création d'un « fond énergie » pluri-annuelles sur le territoire de la 3<sup>ème</sup> circonscription de PAU. Les différentes communautés de communes se sont engagées à financer et mutualiser un fond énergie qui sera géré par la Chambre d'Agriculture. Ce fond est doté de 135 000 € et sert à accompagner des actions concernant les économies d'énergie ou les énergies renouvelables, telles que : des démarches d'animation, des pré-études ou des projets d'agriculteurs, des actions collectives types banc d'essai moteur. La Chambre d'Agriculture vient également de signer une convention d'animation « Bois énergie » avec le syndicat mixte du Grand PAU pour une durée de 3 ans. Ce travail se fera en partenariat avec la FDCuma 64, le CRPF, l'agglomération Pau-Pyrénées et devrait démarrer début 2011.

### Lot-et-Garonne

#### Partenariat avec le Lot-et-Tolzac

La Communauté de Communes Lot-et-Tolzac organise, avec la Chambre d'Agriculture, une demi-journée d'information sur la filière bois (production et valorisation de la ressource). Cette rencontre ouverte à tous les agriculteurs de la Communauté aura lieu cet automne à Castelmoron-sur-Lot.